

Aux Actionnaires de  
**CREDIT DU MAROC**  
48-58 Bd. Mohammed V  
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 581 336 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 308 993.

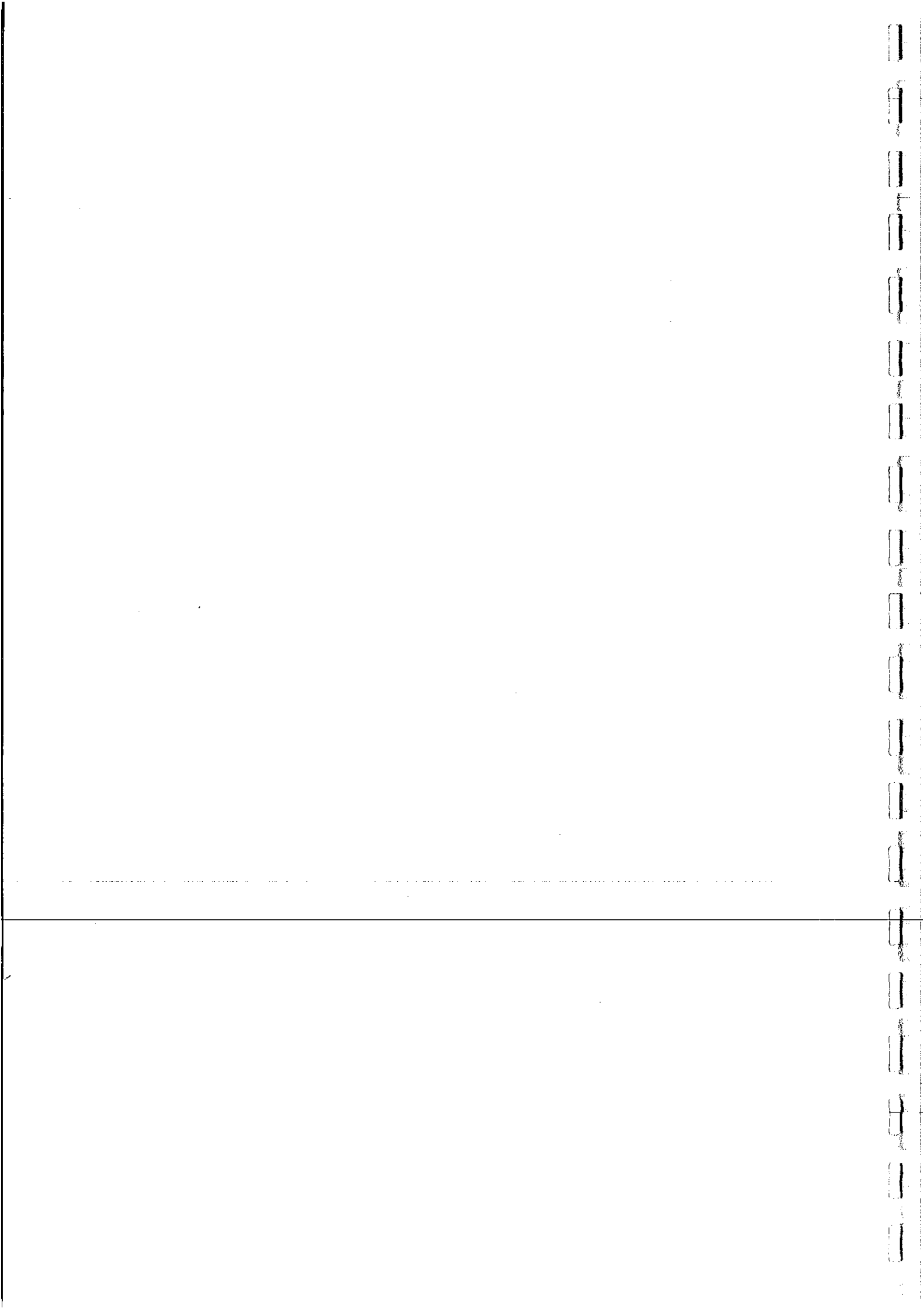
**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.





47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc



35, rue Aziz Bellal - Maârif  
20330 Casablanca  
Maroc

**GROUPE CREDIT DU MAROC**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.


**Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 23 février 2017

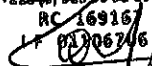
Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton

  
FIDARC  
Grant Thornton  
47, Rue de la Liberté  
Tél: 8522 8522

Rachid Boumechraz  
Associé

PwC Maroc

  
PwC Maroc SARL  
35, Rue Aziz Belal, Maroc 20330 - Casablanca  
T: +212 (0) 522 94 98 00 - Fax: +212 (0) 522 23 08 70  
RC 16916 / YP: 35772761  
I.F. 01206706 - CNSS 7567045  
A-1

Mohamed Rqibate  
Associé



## BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2016

(En milliers de DH)

ACTIFS DU GROUPE		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 065 805	1 412 936	1 409 177
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 108 622	2 186 475	2 186 475
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	4 910 461	4 224 369	4 224 369
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	3 094 843	4 659 118	4 644 599
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	37 181 665	36 890 019	36 989 814
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-	-
Impôts Exigibles	3.8	143 189	142 477	142 477
Actifs d'impôt différé	3.8	206 046	107 506	107 506
Comptes de régularisation et autres actifs		286 118	157 931	155 418
Actifs non courants destinés à être cédés	2.5	66 223	-	26 635
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Immeubles de placement		-	-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 390 885	1 364 635	1 364 325
Immobilisations incorporelles	3.6	133 202	138 135	132 907
Ecart d'acquisition		-	-	-
TOTAL		51 596 059	51 383 802	51 383 602

\*Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les actifs de la succursale de Paris ainsi que les actifs des représentations d'Avignon et de Mialn ont été reclassés en actifs non courants destinés à être cédés (2.5)

VIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	2018	2017	2016	
Banques contractées, Trésor public, Service des chèques postaux		10	7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	5 695	6 308	6 308
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 123 768	2 485 651	2 485 387
Dettes envers la clientèle		38 969 287	38 426 901	38 424 573
Titres de créance émis		2 440 185	3 519 495	3 519 495
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	228 878	2 528	2 528
Passifs d'impôt différé	3.8	199 057	198 415	198 415
Comptes de régularisation et autres passifs		643 162	485 088	481 397
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	2.5	18 519	-	3 882
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-	-
Provisions	3.7	360 422	398 959	398 883
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		2 025 741	1 526 189	1 528 189
Capitaux propres		4 581 336	4 335 081	4 338 430
Capitaux propres part du groupe		4 529 765	4 283 748	4 285 107
Capital et réserves liées		3 707 386	3 705 364	3 705 364
Réserves consolidées		454 541	460 967	482 325
Gains ou pertes latents ou différés		59 085	35 561	35 561
Résultat net de l'exercice		308 753	81 857	81 857
Intérêts minoritaires		51 572	51 332	51 332
TOTAL		51 596 059	51 383 602	51 393 602

\* Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les dettes de la succursale de Paris ainsi que les dettes des représentations d'Avignon et de Mialn ont été reclassés en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

BOURBONNE & ASSOCIÉS  
Paris, le 15/01/2019



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2016

COMPTES DE RESULTAT	NOTES		(En milliers de DH)	
	31/12/2016	31/12/2015	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 302 644	2 419 646	2 419 610
Intérêts et charges assimilés	2.2	558 505	688 339	688 327
Marge d'intérêt		1 744 139	1 731 307	1 731 284
Commissions (Produits)	2.3	372 959	348 470	348 399
Commissions (Charges)	2.3	36 348	31 013	31 013
Marge sur Commissions		336 611	317 457	317 386
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		128 352	111 000	109 884
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		35 113	11 354	11 354
Produits des autres activités		8 411	14 139	13 275
Charges des autres activités		88 147	89 238	89 238
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		2 164 479	2 096 019	2 093 945
Charges générales d'exploitation		1 027 642	1 086 836	1 076 411
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		107 671	107 864	107 789
Résultat Brut d'Exploitation		1 029 165	901 319	909 746
Coût du risque	2.1	500 289	766 414	766 395
Résultat d'Exploitation		528 876	134 905	143 351
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	1 053	13	13
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant Impôt		527 823	134 917	143 363
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	3.8	188 956	58 510	58 643
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	2.5	29 874	-	8 313
Résultat net		308 993	76 403	75 403
Intérêts minoritaires		240	-	5 449
<b>résultat net Part du groupe</b>		308 753	31 857	81 957
Résultat par action		28,37	7,52	7,52
Résultat dilué par action		28,37	7,52	7,52
Résultat de base par action des activités poursuivies		31,12	7,52	3,29
Résultat de base par action des activités abandonnées	-	2,75	-	0,75

\*Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2016 de la succursale de Paris ainsi que des représentations d'Avignon et de Mizan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (2.5)

FIDARIX GUANTIMONTON  
POUR IDENTIFICATION

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	308 993	76 408
Ecart de conversion	394	1 039
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	31 281	16 922
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	6 047	5 811
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	13 804	4 062
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>23 917</b>	<b>8 009</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	332 910	70 399
Dont part du Groupe	332 671	75 848
Dont part des intérêts minoritaires	240	5 449

FIDUKYS GRANITTECHONIM  
POUR IDENTIFICATION

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016

	Capital	Reserves (Revenu Capital)	Actions propres	Reserves Actuelles (Réserves)	Gain ou Perte	Capitaux Propres	Capitaux Propres	(En milliers de DH)
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014	1 067 895	2 535 392	-	697 436	-	4 225	4 343 337	4 411 562
Opérations sur capital	20 222	78 645	-	-	-	-	98 867	118 887
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	3 205	-	234 938	-	1 447	234 938	248 385
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	81 857	-	5 449	81 857	76 408
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	10 709	-	-	10 709	10 709
Autres	-	-	-	3 661	-	-	3 661	3 661
Gain ou pertes latents ou différés	-	-	-	1 039	-	-	1 039	1 039
Autres	-	-	-	1 039	-	-	1 039	1 039
Variations de périmètre	-	-	-	635	-	-	635	635
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015	1 088 121	2 617 242	-	542 824	-	51 332	4 283 749	4 335 081
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	2 022	-	87 050	-	-	87 050	87 050
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 022	-	-	2 022	2 022
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	394	-	-	394	394
Gain ou pertes latents ou différés	-	-	-	394	-	-	394	394
Variations de périmètre	-	-	-	395	-	-	395	395
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016	1 088 121	2 619 265	-	763 295	-	59 085	4 529 765	4 588 850

FIDARIS GRANT Thornton  
YOUR IDENTIFICATION FIRM

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2016

(En milliers de DH)

	2016	2015	2014
Résultat avant impôts	527 823	134 917	143 363
Résultat net des activités abandonnées	29 874	-	3 313
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	107 871	107 864	107 789
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	241 049	488 738	488 738
+/- Dotations nettes aux provisions	32 414	114 658	114 582
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	824	1 530	1 530
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	29 758	5 380	5 380
+/- Autres mouvements	16 660	2 446	2 086
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	302 383	715 724	715 932
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	437 102	3 409 896	3 409 896
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	91 237	989 825	990 947
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	603 357	2 086 881	2 086 881
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	285 137	28 853	30 372
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	25 151	-	22 553
- Impôts versés	300 658	65 038	65 171
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	115 690	239 298	213 874
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	834 642	1 089 940	1 064 953
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	133 703	131 355	125 740
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	133 703	131 355	125 740
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	87 050	138 004	138 004
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	550 000	409 300	409 300
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	637 050	547 303	547 304
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	394	1 039	2 397
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	85 717	412 320	394 307

COMPTES DE TRÉSORERIE	2016	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 157 692	1 763 385	1 763 385
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 409 170	1 564 447	1 564 447
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	748 522	198 938	198 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 071 975	2 175 708	2 157 692
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 065 795	1 412 929	1 409 170
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 180	762 776	748 522
Variation de la trésorerie nette	85 717	412 320	394 307

\* Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application de l'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2016 de la succursale de Paris ainsi que les représentations d'Avignon et de Milan ont été reclassées en résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (2.5)

## **NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

En 2016, le Groupe Crédit du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Cette norme impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et que l'amortissement de tels actifs cesse ; aussi elle impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans l'état du résultat global.

### **1. Périmètre de consolidation**

#### **1.1 Norme**

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

#### **1.2 Options retenues**

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

## 2. Les immobilisations corporelles

### 2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

### 2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT  
FIDAROC M-1700 SARL

composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	STANDARD	FROUCHETTE
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel Informatique	5ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	6 ans	6 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

\* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

\*\* Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

### 3. Immeubles de placement

#### 3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le **modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- Le **modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

#### 3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

### 4. Immobilisations incorporelles

#### 4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances : Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

### **Emprunts et dépôts**

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Prêts et créances » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêt, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

## **7.2 Options retenues**

### **Prêts & créances**

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

### **Provisions pour dépréciation des prêts & créances**

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

### Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par la ligne métier recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement, des garanties et des sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

### Dépréciation sur base collective :

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT  
BNC Maroc SABL



Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

### **Emprunts et dépôts**

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

## **8. Crédits restructurés**

### **8.1 Norme**

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

### **8.2 Options retenues**

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

## **9. Crédits hors marché**

### **9.1 Norme**

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette

décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima Bank Al Maghrib.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

## 10. Provisions du passif

### 10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
  - Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
  - Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
- Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

### 10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

## 11. Titres

### 11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat** : selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise

principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

**Actifs financiers disponibles à la vente (Available For Sale) :** Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

**Placements détenus jusqu'à leur échéance (Held To Maturity) :** Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

#### **« Prêts et créances » :**

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT  
pour MARQUE SARR

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

#### **Couverture des engagements**

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

### **13.2 Options retenues**

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

*Préc Maroc SARL*

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

## *14. Impôt exigible et impôt différé*

### **14.1 Norme**

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

### **14.2 Options retenues**

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

**Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :**

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

**Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :**

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

# PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

## Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2016 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

## Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

## Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les *entreprises communes* et les *coentreprises*. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

Crédit du Maroc S.A.

- Entreprise commune : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Coentreprise : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

## Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- o **l'intégration globale**, applicable selon les conditions cités par la norme IFRS 10 ;
- o **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- o **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

## Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

## Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2016.

## Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 DECEMBRE 2016

Entité consolidée	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation (i)
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

\* E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

Bygø, Maroc SARL

## 1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

### 1.1 La Gouvernance

Les principales instances de la banque sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération) ;
  - le Directoire ;
- les comités de gestion.

#### Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. Le Conseil de Surveillance exerce, dans le cadre de ses attributions légales, le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, il définit les orientations stratégiques de la banque, approuve la stratégie, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, institué, en son sein, trois comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le Comité d'Audit a principalement en charge les missions suivantes :

- porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- examiner les comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Maroc avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes ;
- examiner et contrôler la procédure d'appel d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil de Surveillance sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et sur le montant des honoraires que la Banque se propose de leur verser ;
- ~~veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques~~ pesant, le cas échéant, sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques et approuver préalablement toute mission hors-audit mais accessoire ou directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ;
- apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ainsi que celles à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêt ;
- s'assurer de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne ;
- évaluer la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour pallier les insuffisances décelées dans le dispositif de contrôle interne ;
- examiner et évaluer annuellement l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ; le Comité approuve le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions ;
- procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- procéder à l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle de la banque ;



- valider les documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, destinés aux membres du Conseil de Surveillance, et notamment du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- prendre connaissance des plans trimestriels des missions d'audit réalisées au sein du Groupe Crédit du Maroc, établis par la Direction de l'Audit Interne. Il est informé des résultats des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations formulées ; à cet égard, le Comité d'Audit est destinataire d'une synthèse trimestrielle des rapports d'audit établis par l'Audit Interne ou par toute autorité de tutelle ;
- examiner tout rapport concernant une entité du Groupe Crédit du Maroc émanant d'une autorité de tutelle et devant faire l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance ;
- procéder à l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- assurer le suivi du programme de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements ;
- présenter au Conseil de Surveillance les résultats de l'examen du rapport annuel du contrôle interne qui doit intégrer le résultat des vérifications opérées par la ligne métier conformité ;
- évaluer, périodiquement, le périmètre et la pertinence des informations reçues par le Conseil de Surveillance.

**Le Comité des Risques a principalement en charge les missions suivantes :**

- assister le Conseil de Surveillance dans la définition et la formalisation de la politique globale de gestion des risques et de la stratégie risque (y compris les limites à respecter en matière de risques et dispositif de stress tests) du groupe Crédit du Maroc ;
- procéder à l'examen du résultat des stress tests en vue de leur présentation formelle au Conseil de Surveillance ;
- définir le programme d'appétence aux risques devant être validé par le Conseil de Surveillance ;
- s'assurer que la gestion des risques s'appuie sur des approches aussi bien quantitatives que qualitatives intégrant des hypothèses réalistes, et de la qualité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des données internes et externes utilisées dans le cadre du processus de décision sur les risques ;
- procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
- évaluer la qualité du dispositif et des approches de mesure et de surveillance des risques ;
- suivre l'évolution des ratios réglementaires ;
- examiner les risques financiers en regard de l'environnement macro-économique et de l'activité commerciale ;
- s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- se tenir informé, dans le cadre du dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans la banque et son groupe arrêté par le Conseil de Surveillance, des alertes concernant les risques opérationnels sensibles pour l'ensemble de la banque et son groupe et des mesures de régularisation mises en œuvre ;
- vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
- s'assurer, sans préjudice des attributions du Comité de Nomination et de Rémunération, que la politique de rémunération de la Banque est compatible avec la situation de cette dernière au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;
- valider les documents ou reportings destinés aux membres du Conseil de Surveillance.

**Le Comité de Nomination et de Rémunération a principalement en charge les missions suivantes :**

- établir les procédures de nomination des membres du Conseil de Surveillance et préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance ; établir la procédure de nomination des membres du Directoire ;

- identifier, traiter voire éliminer les situations de conflit d'intérêts émanant du processus de nomination ;
- élaborer une politique ayant pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance ;
- établir un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance, des membres des comités spécialisés et des membres du Directoire ;
- proposer au Conseil de Surveillance la nomination des membres et des Présidents des différents comités spécialisés lors de leur renouvellement ;
- s'assurer que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ont reçu une formation adéquate pour faciliter leur intégration et leur participation aux travaux ;
- veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée aux membres indépendants du Conseil de Surveillance en vue de leur permettre d'appréhender la nature de l'activité de la banque, les aspects ayant trait à sa stratégie, son mode de gouvernance et son schéma organisationnel, son environnement réglementaire et institutionnel ainsi que ses relations avec les régulateurs ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, les compétences des membres du Conseil de Surveillance ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au Conseil de Surveillance toutes recommandations utiles ;
- élaborer une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les directeurs généraux adjoints, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- procéder à un examen annuel (i) des principes de la politique de rémunération de la banque, (ii) des rémunérations, bonus, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire de la banque, et (iii) de la politique de rémunération des directeurs généraux adjoints, des mandataires sociaux des filiales de la banque, du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne et du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- contrôler la rémunération du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne ;
- valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire établies par le Président du Directoire après entretien de ceux-ci avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- préparer l'évaluation annuelle de la performance du Président du Directoire ;
- proposer et évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des membres du Directoire et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la banque à court, moyen et long terme, étant précisé que les bonus ne seront effectifs qu'après examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels de la banque arrêtés par le Directoire ;
- approuver la pertinence de l'information donnée aux actionnaires relative à la rémunération des membres du Directoire, des directeurs généraux adjoints et des mandataires sociaux des filiales de la Banque, et aux plans d'options qui leurs sont consentis et s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ;
- recevoir toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à Bank Al-Maghrib ;
- proposer le montant des éventuels jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil de Surveillance au sein du Conseil de Surveillance et dans les comités spécialisés.

## Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du contrôle interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques ;
- le risque de liquidité gap de taux pour la gestion actif-passif (ALM) ;
- les risques de marché VaR, stress-tests, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de Surveillance pour validation.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés dont les principaux en matière de gestion des risques sont :

- le comité affaires
- le comité tarification
- le comité des flux
- le comité efficacité du fonctionnement
- le comité des projets systèmes d'information
- Le comité immobilier
- le comité des crédits
- le comité de déclassement et de passage en contentieux
- le comité de pilotage des risques
- le comité de suivi des risques sensibles
- le comité contentieux
- le comité ALM
- le comité de management de la conformité
- le comité de contrôle interne
- le comité NAP (nouveaux produits et nouvelles activités)
- le comité fraudes
- le comité juridique
- le comité sécurité

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT  
C. MAROC SARL

## 1.2-Organisation de la gestion des risques

### 1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles

existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change :** C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

**Risques liés aux défauts :** une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés .

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delevery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des **limites** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

**Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker :**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

pour Marco SALL

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Française / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une

séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

## 2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

### **Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

#### 1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la Prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

#### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

##### **La Composante organisationnelle :**

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

##### **La composante qualitative :**

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

##### **La composante quantitative :**

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

### 4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités(PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

## 2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

### Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PrC Maroc SARL

### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

### **Le risque de liquidité**

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

~~Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.~~

### **Conventions d'écoulement :**

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

## Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

## 3 Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

**Pilier 1 :** Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

**Pilier 2 :** Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3 :** Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

## 4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
  - mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...);
  - mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques ;
  - garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT  
Crédit du Maroc S.A.R.L.



MARGE D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2016		31/12/2015		Net
	Produits	Charges	Produits	Charges	
Opérations avec la clientèle	2 069 477	355 969	2 147 240	447 615	1 699 625
Comptes et prêts/emprunts	1 956 397	348 467	2 036 836	444 796	1 592 041
Opérations de pensions	23 493	7 502	13 330	1 964	11 366
Opérations de location-financement	89 587	-	97 073	855	96 218
Opérations interbancaires	97 923	23 281	108 956	20 417	88 539
Comptes et prêts/emprunts	52 426	23 281	59 703	20 417	39 286
Opérations de pensions	45 497	-	49 253	-	49 253
Emprunts émis par le Groupe	-	179 256	-	220 306	220 306
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	135 245	-	163 450	-	163 450
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>2 302 644</b>	<b>558 505</b>	<b>2 419 646</b>	<b>688 339</b>	<b>1 731 307</b>

FIDAR/C GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

TOU IDENTIFICATION  
POUR IDENTIFICATION

Commissions (2.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>TITRES</b>		
Titres	3 476	4 490
Emission	1 073	1 120
Transmission d'ordres	1 788	1 860
Autres	615	1 510
Compensation et règlement-livraison	-	-
<b>Gestion d'actifs conservation fiduciaire</b>	21 453	21 552
Gestion d'actifs	14 170	14 462
Conservation	7 283	7 091
<b>Engagements de prêt</b>	11 042	12 803
<b>Gestion des moyens de paiement</b>	141 934	132 502
Ingénierie financière	-	-
Autres	195 054	177 123
<b>Total produits d'honoraires et de commissions</b>	<b>372 959</b>	<b>348 470</b>
Conservation	2 095	1 985
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	34 252	29 028
<b>Total charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>36 348</b>	<b>31 013</b>

POUR DES INFORMATIONS  
 PwC Maroc

FIDARAC CRAFT TRADING  
 POUR IDENTIFICATION

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	En KMAD	
	31/12/2016	31/12/2015
Titres à revenu fixe	-	-
plus ou moins values de cession	-	-
Autres	-	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>35 113</b>	<b>11 354</b>
Produits de dividendes	22 321	5 490
Charges de dépréciation	3 062	40
Plus-values nettes de cession	9 730	5 824
<b>TOTAL</b>	<b>35 113</b>	<b>11 354</b>

FIDARIX GRANT THORNTON  
 FOUR IDENTIFICATION

FOUR IDENTIFICATION BELGIUM  
 PwC Member Firm

## COUT DU RISQUE (2.1)

	(En milliers de DH)	
	31/12/2016	31/12/2015
<b>CONSOLIDE</b>		
<b>Dotations aux provisions</b>	528 483	788 290
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	485 973	644 145
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	94 664
Provisions engagements par signature	42 510	49 482
Autres provisions pour risques et charges	293 884	218 803
<b>Reprises de provisions</b>	244 924	204 416
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	15 540	-
Reprises de provisions engagements par signature	33 421	14 387
Reprises des autres provisions pour risques et charges	265 691	196 927
<b>Variation des provisions</b>	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 565	7 811
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	257 815	204 747
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-
Décode sur les produits restructurés	10 449	16 834
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-
Pertes sur engagement par signature	2 759	1 202
Autres pertes	500 289	766 414
<b>Coût du risque</b>		

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PwC Maroc SARL

Gains et pertes sur autres actifs (2.4)

	En milliers de DH	
	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	-	1 053
Plus values de cession		102
Moins value de cession		1 154
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		-
Plus values de cession		-
Moins value de cession		-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	-	1 053
		13

FIDAROC CREDIT THORNTON  
 POUR IDENTIFICATION

IDENTIFICATION  
 PVC Market Ltd.

NOTE ANNEXE IFRS 5 PUBLIABLE

Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente et activités abandonnées (2.5)

En 2016, le Crédit du Maroc a décidé d'abandonner ses activités sises à l'étranger. Sont concernées par cet abandon la succursale de Paris ainsi que les représentations d'Avignon et de Milan. Ces entités forment une activité distincte du groupe Crédit du Maroc sise dans une zone géographique en dehors du territoire marocain.

Crédit du Maroc a, par ailleurs, redéployé ces activités au Maroc et ambitionne de développer davantage les opportunités de synergie avec les réseaux du Crédit Agricole France et de LCL sur la clientèle MRE.

Par conséquent, les actifs et les passifs relatifs à cette activité ont été classés comme « Actifs non courant destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courant destinés à être cédés ». Les produits et les charges liés à l'abandon de cette activité ont été reclassés dans un poste distinct du compte de résultat : « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En 2016 des actions ont été initiées ayant pour objet :

- D'informer les clients recourant aux services de ces entités selon les dispositions légales et réglementaires.
- De mettre fin aux agréments, contrats de bail et de services en respect des dispositions légales, et conventionnelles liant ces entités avec ses partenaires.
- D'estimer les charges de cet abandon.

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées se résument comme suit :

en milliers de Dh

Comptes de Résultat	31.12.16	31.12.15
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 134</b>	<b>2 073</b>
Charges générales d'EXP	- 25 639	- 10 425
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo inco, corp	- 5 663	- 76
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>- 30 167</b>	<b>- 8 427</b>
Coût du risque	- 3 526	- 19
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>- 33 693</b>	<b>- 8 446</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	3 819	133
<b>Résultat net</b>	<b>- 29 874</b>	<b>- 8 313</b>
Résultat de base par action des activités abandonnées	- 2,75	- 0,76
Résultat dilué par action des activités abandonnées	- 2,75	- 0,76

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

IDENTIFICATION SEULEMENT  
Par le Crédit du Maroc S.A.M.

## IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	143 189	142 477
Impôts différés	206 046	107 506
Actifs d'impôts courants et différés	349 235	249 984
Impôts courants	228 878	2 528
Impôts différés	199 057	198 415
Passifs d'impôts courants et différés	427 934	200 943
Charge d'impôts courants	300 658	65 038
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	- 111 701	- 6 528
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	188 956	58 510

Le taux effectif d'impôt	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	308 993	76 408
Charges d'impôt sur les bénéfices	188 956	58 510
Taux d'impôt effectif moyen en %	37,47%	43,37%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,47%	6,37%
Taux d'impôt effectif moyen	37,47%	43,37%

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

FOR IDENTIFICATION  
P/C M. Laroc 02/01/2017

**Dérivés détenus à des fins de transaction**

en milliers de dirhams

		31/12/2016		31/12/2015	
Par type de risque	Valeur comptable (en juste valeur)	Valeur comptable (en juste valeur)	Montant notionnel (Base de calcul des intérêts)	Valeur comptable (en juste valeur)	Montant notionnel (Base de calcul des intérêts)
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
à terme	10 649	5 695	872 726	2 038	6 308
<b>TOTAL</b>				2 038	936 186

FTBARGG GRANT THORNTON  
 POUR IDENTIFICATION



**Actifs financiers disponibles à la vente (3.3)**

	(En milliers de DH)			
	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	74 277	61 785	4 941	136 062
<b>Instruments de dette</b>	4 783 399	-	-	4 783 399
Administrations centrales	4 316 106	-	-	4 316 106
Etablissements de crédit	467 293	-	-	467 293
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 857 676</b>	<b>61 785</b>	<b>4 941</b>	<b>4 919 461</b>

	(En milliers de DH)			
	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	22 242	41 662	8 003	63 904
<b>Instruments de dette</b>	4 160 465	-	-	4 160 465
Administrations centrales	4 000 509	-	-	4 000 509
Etablissements de crédit	159 955	-	-	159 955
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 182 707</b>	<b>41 662</b>	<b>8 003</b>	<b>4 224 369</b>

FIDAROC GRANT FRONTON  
 POUR IDENTIFICATION

Prêts et créances (3.2)

En milliers de DH

	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
<b>Instruments de dette</b>	<b>64 102</b>	-	-	-	<b>64 102</b>
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	64 102				64 102
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
<b>Prêts et avances</b>	<b>39 453 463</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 212 406</b>
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	3 030 740	-	-	-	3 030 740
Institutions non établissements de crédit	4 112 630	823 139	555 036	2 840	4 377 893
Grandes entreprises	15 955 226	1 584 808	1 340 393	190 962	16 008 679
Clientèle de détail	16 354 866	2 153 513	1 658 908	54 378	16 795 093
<b>Total</b>	<b>39 517 565</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 276 508</b>

En milliers de DH

	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
<b>Instruments de dette</b>	<b>78 390</b>	-	-	-	<b>78 390</b>
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	78 390				78 390
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
<b>Prêts et avances</b>	<b>40 274 592</b>	<b>4 933 766</b>	<b>3 455 897</b>	<b>181 714</b>	<b>41 570 747</b>
Administrations centrales					
Etablissements de crédit	4 580 728	-	-	-	4 580 728
Institutions non établissements de crédit	2 935 862	447 780	144 049	22 529	3 217 065
Grandes entreprises	16 797 640	1 191 425	881 458	118 367	16 989 240
Clientèle de détail	15 960 363	3 294 560	2 430 390	40 819	16 783 714
<b>Total</b>	<b>40 352 983</b>	<b>4 933 766</b>	<b>3 455 897</b>	<b>181 714</b>	<b>41 649 137</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

Placements détenus jusqu'à leur échéance (3.4)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) (*)	Valeur nette comptable totale	Valeur nette-comptable totale
					31/12/2015	31/12/2015
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
<b>Total</b>						

ZEPHYRUS

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

DARREN THORNTON  
1000 WEST 10TH AVE

en USD	31/12/2016	Arriérés de paiement IFRS 7.37 (a) IFRS 7 IC 28				Valeur nette comptable des actifs dépréciés IAS 39.58 - 70	Dépréciations d'actifs financiers individuellement testés IAS 39 AG 84-92; IFRS 7.37 (b)	Dépréciations d'actifs financiers collectivement testés IAS 39 AG 84-92	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement IFRS 7.37 (c)
		> 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours	> 1 an				
Éléments IFRS 7.37									
Instruments de capitaux propres									
Instruments de dette									
Administrations centrales									
Établissements de crédit									
Institutions non établissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et avances									
Administrations centrales									
Établissements de crédit									
Institutions non établissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Autres actifs financiers									
<b>Total</b>									
Garanties non affectées									

FIDARIC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION SULLIVAN  
PwC Montreal

Immobilisations corporelles et incorporelles (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo. d'exploitation)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo. d'exploitation)
	Valeur comptable totale (de toutes les immo. corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo. corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-
Soins de clôture	558 841	2 299 001
Cumul des dépréciations	-	537 043
Cumul des amortissements	425 639	398 907
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-
		2 211 314
		846 679

FIDAROC GRANT THORNTON  
 POUR IDENTIFICATION

FOR IDENTIFICATION  
 PWC MAROC SARL

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	Valeur comptable au 31/12/2016	Valeur comptable au 31/12/2015
Dépôts d'établissements de crédit	-	-
Comptes courants / dépôts à vue	-	-
Dépôts à terme	-	-
Dépôts remboursables avec préavis	-	-
Autres dépôts	-	-
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	-	-
Comptes courants / dépôts à vue	-	-
Dépôts à terme	-	-
Dépôts remboursables avec préavis	-	-
Autres dépôts	-	-
Certificats de dépôts	-	-
Bons d'épargne pour la clientèle (y compris lorsqu'ils sont dématérialisés)	-	-
Obligations	-	-
Autres	-	-
Passifs subordonnés	-	-
Autres passifs financiers	5 695	6 308
<b>TOTAL</b>	<b>5 695</b>	<b>6 308</b>

FIDARIC GRANT TRORANTON  
 POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION  
 Pour l'usage interne

**Passifs financiers évalués au coût amorti**

En milliers de MAD

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dépôts d'établissements de crédit</b>	2 123 768	2 485 651
Comptes courants / dépôts à vue	244 555	961 509
Dépôts à terme	1 879 214	1 524 142
Dépôts remboursables avec préavis	-	-
Autres dépôts	-	-
<b>Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)</b>	38 969 287	38 425 901
Comptes courants / dépôts à vue	24 798 327	22 740 163
Dépôts à terme	13 256 056	14 705 260
Dépôts remboursables avec préavis	-	-
Autres dépôts	914 904	980 477
<b>Titres de dette (y compris les obligations)</b>	2 440 185	3 519 495
Certificats de dépôts	2 440 185	3 519 495
Bons d'épargne pour la clientèle (y compris lorsqu'ils sont dématérialisés)	-	-
Obligations	-	-
Autres	-	-
<b>Passifs subordonnés</b>	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>43 533 240</b>	<b>44 431 047</b>

POUR IDENTIFICATION

PwC Maroc s.m.a.

FIDAROC GRANT TRONKTON  
POUR IDENTIFICATION

Provisions Passif (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	60 139	101 891	204 416	-	32 513	398 959
Dotations	14 766	8 687	-	-	6 028	29 481
Montants utilisés	1 105	12 584	-	-	16 569	30 259
Montants non utilisés repris au cours de la période	10 918	456	15 540	-	842	27 756
Autres mouvements	-	6 004	-	-	4 000	10 004
Solde de clôture	62 883	91 533	188 876	-	17 129	360 422

FIDARIC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

COMPTABILITEUR RÈGLEUR

Prof. C. M. ...



## Compte de reguls actifs et passifs

En milliers de MAD

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	2 433	2 225
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	149 899	4 161
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	17 060	22 775
Autres débiteurs et actifs divers	116 727	128 770
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>286 118</b>	<b>157 931</b>
Dépôts de garantie reçus	-	5 611
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	148 583	2 855
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	228 254	204 933
Autres créditeurs et passifs divers	266 324	271 669
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>645 162</b>	<b>485 058</b>

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2016	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 699 213	44 267	659	1 744 139
Marge sur commissions	338 376	-127	-1 637	336 611
Produit net bancaire	2 167 460	47 783	-50 765	2 164 479
Charges de fonctionnement	-1 009 324	-20 484	2 165	-1 027 642
Résultat d'exploitation	574 085	3 391	-48 600	528 876
Résultat net	356 874	719	-48 600	308 993
Résultat net part groupe	356 874	479	-48 600	308 753

(en milliers de dirhams)

Bilan Décembre 2016	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	53 857 231	1 472 058	3 733 230	51 596 059
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 108 622	-	-	2 108 622
Actifs disponibles à la vente	5 202 378	-	282 917	4 919 461
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	6 221 588	-	3 126 746	3 094 843
Prêts et créances sur la clientèle	35 872 987	1 423 631	114 953	37 181 655
Immobilisations corporelles	1 610 019	5 188	224 321	1 390 885
Éléments du Passif	-	-	-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	4 104 332	1 182 050	3 162 614	2 123 768
Dettes envers la clientèle	39 001 006	47 366	79 085	38 969 287
Capitaux propres	4 913 844	158 553	491 060	4 581 336

POUR IDENTIFICATION SEULS  
 FidaroC Maroc S.A.S.

FIDAROC GRANT THORNTON  
 POUR IDENTIFICATION

## AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

### **RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :**

#### **Prime fin de carrière**

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

#### **Prime de Fidélité**

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

#### **Couverture Médicale**

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

COMPTABILISATION EN FIDAROC  
P.C. du Maroc SARL

## INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

### Indemnité de départ volontaire

• Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour prime de fin carrière	29 546	29 847
Provisions pour indemnité de départ volontaire (*)	30 900	43 025
Provisions pour prime de fidélité	30 892	29 030
<b>Total</b>	<b>91 338</b>	<b>101 902</b>
	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	3,07%	3,37%
Taux d'évolution des salaires	3,50%	3,75%

(\*) Provisions pour indemnité de départ volontaire hors reliquat Plan Accompagnement DV 2013.

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

CRÉDIT DU MAROC  
2013

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Par ailleurs, il a été décidé lors du Conseil de Surveillance du 09/12/2016 de maintenir le stock restant qui s'élève à 16,5 Millions de DH et de rallonger ainsi la période initiale jusqu'à fin Décembre 2017.

FRANÇOIS BANTYHORRTOH  
POUR IDENTIFICATION

LE CRÉDIT DU MAROC  
2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017

Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Avantages au personnel: détail des charges</b>		
Salaires et traitements	360 414	351 236
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	128 906	127 713
Autres charges sociales	27 478	25 442
Intéressement	153 110	153 729
Participation		
Impôt et taxes sur rémunération	669 908	658 121
<b>Total charges de personnel</b>	<b>1 319 816</b>	<b>1 319 241</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Variation de la dette actuarielle</b>		
<b>Dette actuarielle au 1er janvier</b>	<b>72 874</b>	<b>72 195</b>
Coût des services rendus sur la période	17 604	16 214
Effet de l'actualisation	1 927	2 094
Cotisations de l'employé		
Modification/ réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnité de cessation d'activité	4 870	4 320
Prestations versées (obligatoire)	12 641	13 310
Gains/pertes actuarielles	74 894	72 874
<b>Dette actuarielle au 31 décembre</b>	<b>104 899</b>	<b>104 899</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Charge comptabilisée</b>		
Coût des services rendus sur l'exercice	17 604	16 214
Effet de l'actualisation	1 927	2 094
Rendements attendus des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains/pertes actuarielles	12 641	13 310
Gains/pertes sur les réductions et liquidations		
Gains/pertes sur les limitations de surplus		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>32 172</b>	<b>31 618</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>		
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier</b>		
Rendement attendu des actifs		
Gains/pertes sur les actifs du régime		
Cotisations de l'employeur		
Cotisations de l'employé		
Modification / réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre</b>	<b>104 899</b>	<b>104 899</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Variation (Provisions) actifs au 1er janvier</b>	<b>72 195</b>	<b>72 195</b>
Cotisations de l'employeur		
Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)	4 870	4 320
Palements directs de l'employeur	6 891	4 999
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	74 894	72 874
<b>Situation financière nette bilan (passif) actif au 31 décembre</b>	<b>104 899</b>	<b>104 899</b>

CONFIDENTIAL  
PWC MEMBER OF PWC

## COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2016 se présente comme suit :

	BUD	ID	NET
<b>Impact Compte de Résultat</b>			
Dotation Provision Engagements Sociaux	6 594	-2 440	4 154
<b>Impact Capitaux Propres</b>			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	26 161	-9 680	16 482

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

2017-12-31  
2017-12-31

Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Avantages au personnel: détail des charges ,	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	360 414	351 236
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	128 906	127 713
Autres charges sociales	27 478	25 442
Intéressement	153 110	153 729
Participation		
Impôt et taxes sur rémunération		
<b>Total charges de personnel</b>	<b>669 908</b>	<b>658 121</b>

Variation de la dette actuarielle	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 1er janvier</b>	<b>72 874</b>	<b>72 195</b>
Coût des services rendus sur la période	17 604	16 214
Effet de l'actualisation	1 927	2 094
Cotisations de l'employé		
Modification / réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnité de cessation d'activité		
Préstations versées (obligatoire)	- 4 870	- 4 320
Gains/pertes actuarielles	- 12 641	- 13 310
<b>Dette actuarielle au 31 décembre</b>	<b>74 894</b>	<b>72 874</b>

Charge comptabilisée	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus sur l'exercice	17 604	16 214
Effet de l'actualisation	1 927	2 094
Rendements attendus des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains/pertes actuarielles	- 12 641	- 13 310
Gains/pertes sur les réductions et liquidations		
Gains/pertes sur les limitations de surplus		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>6 891</b>	<b>4 999</b>

Juste valeur des actifs du régime	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier</b>		
Rendement attendu des actifs		
Gains/pertes sur les actifs du régime		
Cotisations de l'employeur		
Cotisations de l'employé		
Modification / réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Préstations versées		
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre</b>		

Variation	31/12/2016	31/12/2015
<b>Provisions sur actifs au 1er janvier</b>		<b>72 195</b>
Cotisations de l'employeur	-	-
Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)	-	-
Éléments directs de l'employeur	- 4 870	- 4 320
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	6 891	4 999
<b>Situation financière nette bilan (passif) / actif au 31 décembre</b>	<b>74 894</b>	<b>72 874</b>

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

RENTRE EN VIGNEUR  
Le 31/12/2016



Engagements de prêts, garanties financières et autres engagements  
31/12/2016

(En milliers de DH)

Engagements de prêt	31/12/2016
Donnés :	9 954 353
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	13 078
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	9 712 517
Clientèle de détail	228 758
Reçus :	-
<b>Garanties financières</b>	
Données :	6 091 126
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	4 059 061
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 884 971
Clientèle de détail	147 093
Reçues :	2 869 915
Administrations centrales	
Etablissements de crédit	2 869 915
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
<b>Autres engagements</b>	
Donnés	
Reçus	
<b>Engagements et garanties financières en défaut</b>	
- Engagements de prêt donnés :	
- Garanties financières données :	
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

AGENCE DE CREDIT  
P.C. 2016/01/01

Informations sur la juste valeur des instruments financiers (3.5)

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
En milliers de DH				
<b>31/12/2019</b>				
1	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 108 622	NA	86 457
2	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 919 461	50 360	1 058
3	Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
4	Prêts et créances	-	-	-
5	Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
6	Autres actifs financiers	-	NA	-
7	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
8	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 695	-	14 182
9	Passifs financiers au coût amorti	-	-	-
10	Autres passifs financiers	-	-	-

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
En milliers de DH				
<b>31/12/2015</b>				
1	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 186 475	NA	41 260
2	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 224 369	42 318	-
3	Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
4	Prêts et créances	-	-	-
5	Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
6	Autres actifs financiers	-	NA	-
7	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
8	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 308	-	2 925
9	Passifs financiers au coût amorti	-	-	-
10	Autres passifs financiers	-	-	-

POUR INFORMATION SEULEMENT  
Page n° 10 sur 142

## COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2016

Au 31 Décembre 2016 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>A - ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
<b>B - ACTIONNAIRES ETRANGERS</b>			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
<b>Total</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominal des actions est de 100 DH . Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote

## DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 10 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2016	2015	2014
Dividendes ( en dirhams)			
Dividende par action	10,00	8,00	22,00
Résultat net par action ( en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	28,37	7,52	22,27

FIDARIC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

BOURSA MAROCAINE

Place Mohammed VI

Informations relatives aux parties liées

(En milliers de DH)

	Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir		Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère		Entités contrôlées par la même société mère		Autres parties liées		Total
	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total			
Actifs : prêts et avances	1 918 323	1 323 848	-	-	-	-	-	3 242 170	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des actifs	1 918 323	1 323 848	-	-	-	-	-	3 242 170	
Passifs : dépôts et emprunts	1 323 848	1 918 323	-	-	-	-	-	3 242 170	
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres passifs	34 482	-	-	-	-	-	-	34 482	
Total des passifs	1 358 330	1 918 323	-	-	-	-	-	3 276 653	
Garanties émises par le groupe	593 708	-	-	-	-	-	-	593 708	
Garanties reçues par le groupe	-	593 708	-	-	-	-	-	593 708	
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-	

(En milliers de DH)

	Charges et produits générés par des transactions entre parties liées		Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère		Entités contrôlées par la même société mère		Autres parties liées		Total
	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total			
Total des charges dont :	8 672	62 549	-	-	-	-	-	71 221	
Charges d'intérêts	6 536	60 605	-	-	-	-	-	67 141	
Honoraires et commissions	364	136	-	-	-	-	-	500	
Autres charges	1 771	1 808	-	-	-	-	-	3 579	
Total des produits dont :	103 284	18 125	-	-	-	-	-	121 409	
Produits d'intérêts	60 605	6 536	-	-	-	-	-	67 141	
Honoraires et commissions	136	364	-	-	-	-	-	500	
Autres produits	8 061	8 024	-	-	-	-	-	16 085	
Produits de dividendes	34 482	3 200	-	-	-	-	-	37 682	

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

POUR IDENTIFICATION  
POUR IDENTIFICATION

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

**Informations sur les contrats de location-financement**

(En milliers de Dhs)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	676 415	579 112	97 303	539 929
> 1 an ≤ 5 ans	848 151	753 930	94 221	848 151
> 5 ans	61 364	56 313	5 051	61 364
<b>TOTAL</b>				

FIDARDC GRANT THORNTON  
FOR IDENTIFICATION

10/10/2010 10:10:10 AM  
10/10/2010 10:10:10 AM

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

Au 31/12/2016

	< 1 mois	> 1 mois & 3 mois	> 3 mois & 1 an	1 an & 2 ans	> 2 ans & 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 648 809			446 513 713	420 608 113	32 057 289	513 981	2 108 621 687
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de décompte								
Décaux utilisés à des fins de couverture (actifs)								
Actifs financiers disponibles à la vente	1 170 393 197	421 341 784	234 028 639	561 788 267	1 220 497 165	1 311 362 009		4 919 461 061
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	9 172 693 428	3 489 211 372	5 974 730 027	778 278 605	3 027 789 631	16 228 075 275	1 605 729 566	40 276 507 904
Placements détenus jusqu'à leur échéance								
Autres actifs	191 739 194	3 188 988	17 059 896				283 365 444	695 353 572
Dépôts de banques centrales							10 174	10 174
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 694 649							5 694 649
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)								
Passifs financiers établis au compt-annuité								
Dépôts administratifs centraux	32 410 295		2 285 167					34 695 463
Dépôts d'établissements de crédit	42 214 710		1 876 584 946					2 121 115 913
Dépôts d'institutions non établis de crédit								
Dépôts de grandes entreprises								
Dépôts de la clientèle de détail	866 489 354	1 293 704 293	1 991 415 031	106 778 095	24 684 522	1 000 000 000	24 368 578 416	24 368 578 416
Titres de dette, y compris les obligations	60 926 076	835 000 000	270 000 000	1 300 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	10 315 666 836	14 600 748 133
Autres passifs	131 895 949	11 835 174	231 067 414				556 298 051	4 465 926 076
Actifs éventuels								
Passifs éventuels								
Autres engagements								

FIDARINC GRANT THORNTON  
FOUR IDENTIFICATION

CONFIDENTIAL  
2017-01-10 10:00:00

Tableau A (Cédant)

Mises en pension et opérations liées (IAS 39.37 (a), IAS 39 AG 51; IFRS 7.14)	Instruments de dette		Prêts et avances	Autres	Total
	31/12/2016	31/12/2015			
	NA	NA	1 869 070	-	1 869 070
	NA	NA	2 331 877	-	2 331 877

Table B (Cédant)

Passifs (montants empruntés) Références (IAS 39.37(b), IAS 39 AG 51)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit	109 945	-
Mises en pension	109 945	-
Opérations assimilées (passif)	-	-
Autres qu'établissements de crédit	109 945	-
Mises en pension	109 945	-
Opérations assimilées (passif)	-	-
<b>Total</b>	<b>219 890</b>	<b>-</b>

Prises en pensions et opérations assimilées lorsque les instruments reçus en garantie sont vendus (IAS 39.37 (b), IAS 39 AG 51; IFRS 7.15 (b))	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Prêts et avances	Autres	Total
	31/12/2016	31/12/2015			
	NA	NA	1 892 760	-	1 892 760
	NA	NA	3 145 455	-	3 145 455

Actifs (financements accordés) Références (IAS 39.37 (a), IAS 39 AG 51)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit	663 138	1 501 094
Prises en pensions	663 138	1 501 094
Opérations assimilées (actif)	-	-
Autres qu'établissements de crédit	1 229 622	1 644 361
Prises en pensions	1 229 622	1 644 361
Opérations assimilées (actif)	-	-
<b>Total</b>	<b>1 892 760</b>	<b>3 145 455</b>

FIDAROC GRANT THORNTON  
POUR IDENTIFICATION

4744 IMPRESSIONS SEULEMENT  
P.C. 2016.01.20.12.02